



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/082

OBJET : MODIFICATION STATUTS OFFICE DE TOURISME

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/082

OBJET : MODIFICATION STATUTS OFFICE DE TOURISME

Vu la délibération du 23 septembre 2005 de la Communauté de communes de Montesquieu approuvant la création de l'Office de tourisme de Montesquieu,

Vu la délibération du 9 décembre 2005 de la CCM approuvant les statuts de l'OTM,

Vu les révisions des statuts validées par délibérations du Comité Directeur de l'Office de Tourisme de Montesquieu en 2007, 2008, 2014 et 2019,

Vu la délibération 2020-11 du Comité Directeur du 29 octobre 2020 approuvant la modification des statuts,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Suite à la nouvelle Présidence de l'Office de Tourisme, les statuts ont été revus et modifiés comme suit :

- Proposition de modification générale applicable à tous les articles : utilisation de l'écriture inclusive pour respecter la féminisation éventuelle des fonctions.
- Les articles 5 et Article 6 sont modifiés. Il est créé une deuxième Vice Présidence.

Conformément à l'article R 133-6 du Code du tourisme, le Comité de Direction se réunit au moins six fois par an.

- Article 11 Budget : Conformément à l'article R133-15 du Code du tourisme, le budget préparé par le-la directeur-riche de l'Office de tourisme se conforme aux dispositions des articles L.1612-2, L.2221-5 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.
- Article 20 Affiliation : L'office de tourisme de Montesquieu sera affilié à Gironde Tourisme (Agence de Développement Touristique de la Gironde), à la MONA (Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine) et à ADN Tourisme (Fédération Nationale des Office de tourisme). Toute nouvelle affiliation sera soumise au Comité de Direction et fera l'objet d'une délibération.

***Le Conseil Communautaire à 39 voix pour,
Mme LAGARDE et Mme TALABOT ne prennent pas part au vote :***

- Approuve les modifications des statuts de l'Office de Tourisme Montesquieu,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

